

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 9 SEPTEMBRE 2013 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire William Steinberg, Madame la Conseillère Bonnie Feigenbaum, Messieurs les Conseillers Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax, Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence du Maire Steinberg.

ABSENT : Le Conseiller Abraham Gonshor.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, Directeur Général et M^e Nathalie Lauzière, Greffière, qui prend note des délibérations.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2013-194

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE l'ordre du jour est adopté avec l'ajout des points suivants :

13.1.1 - Résolution concernant le projet de la Charte des Valeurs du Québec;

Adoptée

2013-195

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 5 août 2013 et la séance extraordinaire du conseil municipal du 26 août 2013 soient adoptés dans la forme soumise.

Adoptée

2013-196

DÉPÔT DE L'AVIS DU CONSEILLER ABRAHAM GONSHOR

Chaque membre du Conseil en ayant reçue copie, la Greffière dépose l'avis du Conseiller Abraham Gonshor daté du 3 septembre 2013 concernant son éligibilité à siéger.

Le conseil prend acte du dépôt dudit avis par la Greffière.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2013-197

DÉCISION CONCERNANT L'APPEL SUITE À UN AVIS ÉMIS POUR « CHIEN DANGEREUX »

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Jack Edery et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- De reporter l'adoption de ce sujet à une séance subséquente du Conseil.

Adoptée

2013-198

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 804 CONCERNANT L'OPÉRATION CADASTRALE

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du règlement n° 804 a été donné lors de la séance ordinaire du 5 août 2013 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'adopter le règlement n° 804 concernant l'opération cadastrale.

Adoptée

2013-199

AUTORISATION DE SIGNER LA NOUVELLE ENTENTE DE REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS DE L'ÎLE DE MONTRÉAL RELATIVE AUX ASSURANCE DE DOMMAGES ET MANDAT À L'UMQ COMME PORTE-PAROLE DU REGROUPEMENT

CONSIDÉRANT que la Ville de Hampstead a conclu une entente en 2008 avec les municipalités membres du regroupement des Municipalités de l'Île de Montréal relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et que celle-ci vient à échéance le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT les avantages pour la Ville de Hampstead de participer à un tel regroupement, avec d'autres municipalités, pour l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages;

CONSIDÉREANT que l'*Union des municipalités du Québec (UMQ)* recommande la mise-en-place de regroupements d'assurances de dommages avec ou sans franchise(s) collective(s);

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de conclure une nouvelle entente avec les municipalités parties à ce regroupement et ce, pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} janvier 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater l'*Union des municipalités du Québec* pour agir comme mandataire;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Jack Edery et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- DE MANDATER l'*Union des municipalités du Québec* pour agir à titre de mandataire en vue de l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages et ce, à l'intérieur du regroupement des municipalités participant à la démarche. En conformité avec l'entente, le terme est de cinq (5) ans;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- DE VERSER un montant annuel correspondant à 1 % du total des primes du regroupement d'achat sujet à un minimum de 4 000 \$ pour le groupe, auquel il faut ajouter les taxes applicables. De ce montant, la municipalité se verra facturer un montant correspondant au prorata de sa prime sur la prime totale du regroupement. Les montants seront déterminés lorsque la prime totale du regroupement sera connue;
- D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec, advenant la mise sur pied d'une franchise collective, à conserver la quote-part de la Ville de Hampstead des revenus d'intérêt générés par le placement des fonds garantissant le paiement de la franchise collective, à titre d'honoraires pour la surveillance des opérations de l'assureur et la gestion du fonds de franchise; et
- D'AUTORISER le maire et la greffière ou, en son absence, le directeur général, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente inter municipale relative au regroupement d'assurances de dommages.

Adoptée

2013-200

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 12 AOÛT 2013

Chaque membre du Conseil en ayant reçue copie, la Greffière dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 12 août 2013.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par la Greffière.

2013-201

DEMANDE D'APPROBATION AFIN DE PERMETTRE UN AGRANDISSEMENT DE DEUX ÉTAGES SUR LE CÔTÉ DROIT D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL SEMI-DÉTACHÉ AU 399 CHEMIN DUFFERIN LOT NO. : 2 088 490, ZONE RB-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des plans et élévations pour un agrandissement de deux étages sur le côté droit d'un bâtiment unifamilial semi-détaché au 399 Chemin Dufferin et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 12 août 2013 soit *approuvé* à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

2013-202

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'AOÛT 2013

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois d'août 2013 a été soumise au Conseil.

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 28 juillet 2013 au 27 août 2013, au montant de 1,630,188.99 \$ est par la présente approuvée (904,089.02 \$ pour les chèques et 726,099.97 \$ pour les paiements en ligne).

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2013-203

AUGMENTATION TEMPORAIRE DE LA MARGE DE CRÉDIT BANCAIRE DE LA VILLE AVEC LA BANQUE NATIONALE AFIN DE SOUTENIR DES MESURES D'URGENCES

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- De reporter l'adoption de ce sujet à une séance subséquente du Conseil.

Adoptée

2013-204

OCTROI DE CONTRAT – RECONSTRUCTION DE SEPT PASSAGES PIÉTONNIERS, RECONSTRUCTION DE PASSAGES PIÉTONNIERS DANS LE PARC DES CONSEILLERS ET LE RÉAMÉNAGEMENT DES AIRES DE JEUX DANS TROIS PARCS

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres public pour la reconstruction de sept passages piétonniers, la reconstruction de passages piétonniers dans le parc des Conseillers et le réaménagement des aires de jeux dans trois parcs;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 27 août 2013, celle de Les Entreprises Clifton DRAM Inc. est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Jack Edery et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE, le contrat pour la reconstruction de sept passages piétonniers, la reconstruction de passages piétonniers dans le parc des Conseillers et le réaménagement des aires de jeux dans trois parcs:

LES ENTREPRISES CLIFTON DRAM INC

- Reconstruction de sept passages piétonniers:	69 148.00 \$
- Reconstruction de passages piétonniers Dans le parc des Conseillers	88 005.00 \$
- Réaménagement des aires de jeux dans Les parcs Dufferin, Hampstead et Aldred	68 830.00 \$
Contingences: (10%)	22 598.30 \$
T.P.S.. (5 %)	12 429.07 \$
T.V.Q. (9.975%)	<u>24 795.98 \$</u>
GRAND TOTAL:	285 806.35 \$

Le certificat du trésorier No 13-34, daté du 30 août 2013, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Le Conseiller Harvey Shaffer a divulgué que sa firme d'avocats représente Les Entreprises Clifton DRAM Inc. , il s'est abstenu de participer aux discussions, de voter ou de tenter d'influencer le vote.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2013-205

DÉMISSION DE MADAME CORNELIA DIANE ZIGA, GESTIONNAIRE DES LOISIRS

ATTENDU QUE Madame Cornelia Diane Ziga a démissionné de son poste de Gestionnaire des loisirs, effectif le 9 août 2013;

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le conseil municipal accepte la démission de Madame Ziga et souhaite lui démontrer son appréciation pour le dévouement dont elle a fait preuve dans l'accomplissement de ses tâches comme Gestionnaire des loisirs.

Adoptée

2013-206

CONGÉDIEMENT ADMINISTRATIF DE L'EMPLOYÉ# 1028

ATTENDU QUE l'employé #1028 est absent du travail depuis près de cinq (5) ans, soit depuis le mois d'octobre 2008;

ATTENDU QUE l'employé #1028 est totalement incapable de reprendre son emploi d'émondeur;

ATTENDU QUE la Ville n'a aucun espoir raisonnable que l'employé #1028 puisse reprendre le travail dans un avenir prévisible;

ATTENDU QU'aucun accommodement raisonnable n'est possible dans les circonstances;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE LE CONSEIL, ayant enquêté, destitue et met fin à l'emploi de l'employé #1028 à compter d'aujourd'hui.

Adoptée

2013-207

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE HAMPSTEAD AMENDEMENT 2014-1

REGIE DES RENTES DU QUEBEC: 21403

AGENCE DU REVENU DU CANADA: 032099

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead (la « Ville ») parraine et maintient en vigueur le *Régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead* (le « Régime »);

ATTENDU QUE la Ville se réserve le droit de modifier le Régime, conformément à l'article 15.1 du Régime;

ATTENDU QUE le taux des cotisations obligatoires versées par les participants qui sont des travailleurs manuels augmentera avec effet le 1^{er} janvier 2014;

ATTENDU QUE la Ville juge qu'il est approprié d'amender le règlement du Régime pour y incorporer les changements mentionnés ci-dessus ;

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE l'Amendement 2014-1 aux versions anglaise et française des dispositions du Régime joint aux présentes soit adopté, avec effet au 1^{er} janvier 2014 à moins d'indication contraire;
- ET QUE les actions à prendre en vertu du Régime suite aux présentes soient conditionnelles à leur approbation et leur acceptation par les autorités gouvernementales compétentes, et seront présumées, sous réserve de telles approbation et acceptation, être en vigueur à compter de la date indiquée aux présentes.

Adoptée

2013-208

REPLACEMENT D'UNE DES PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LA VILLE DE HAMPSTEAD AU COMITÉ DE RETRAITE

CONSIDÉRANT QUE Mme Cornelia Diane Ziga a démissionné de son emploi auprès de la Ville de Hampstead;

CONSIDÉRANT QUE Mme Cornelia Diane Ziga était membre du Comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Hampstead peut désigner six (6) personnes au Comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de nommer un nouveau représentant de la Ville au sein dudit Comité de retraite;

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- DE désigner Mme Myriam Méthot en remplacement de Mme Cornelia Diane Ziga à titre de membre du Comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead.

Adoptée

2013-209

APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS AUXILIAIRES POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport de la directrice des services communautaires et des loisirs, daté du 27 août 2013, en ce qui a trait à l'embauche des employés auxiliaires,

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le Conseil municipal approuve l'embauche des employés auxiliaires pour le département des services communautaires et des loisirs avec les taux horaires tels que spécifiés dans la liste présentée par la directrice des services communautaires et des loisirs.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2013-210

DÉMISSION DE MADAME NADINE BEAUPRÉ, GESTIONNAIRE DE LA QUALITÉ DE SERVICES MUNICIPAUX

ATTENDU QUE Madame Nadine Beaupré a démissionné de son poste de Gestionnaire de la qualité de services municipaux, effectif le 6 septembre 2013;

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le conseil municipal accepte la démission de Madame Beaupré et souhaite lui démontrer son appréciation pour le dévouement dont elle a fait preuve dans l'accomplissement de ses tâches comme Gestionnaire de la qualité de services municipaux.

Adoptée

2013-211

AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART DE LA VILLE DANS LES DÉPENSES DU PROGRAMME DE HOCKEY MINEUR ET DES HEURES DE GLACE - SAISON 2013-2014

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead participe au programme de hockey maison à Montréal-Ouest sous la supervision de l'Association récréative civique de Montréal-Ouest;

CONSIDÉRANT la participation anticipée des résidents de la Ville de Hampstead audit programme de Hockey, la somme prévue pour la saison Automne 2013 /Hiver 2014 est d'approximativement 120,000 \$;

CONSIDÉRANT QUE, sur recommandation du Directeur des Services Communautaires, un dépôt à titre de paiement partiel en début de saison est considéré justifié et ce, considérant la participation de la Ville de Hampstead aux services d'une organisation à but non lucratif;

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Jack Edery et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- | | |
|------------------------------|--|
| 1 ^{er} versement: | Au plus tard 31 octobre 2013 – Paiement partiel des frais d'inscription des clients – 25 000 \$; |
| 2 ^{ième} versement: | Au plus tard 31 décembre 2013 – Deuxième paiement partiel des frais d'inscription des clients – 25 000 \$; |
| 3 ^{ième} versement: | A la fin de la saison – Le solde des coûts du programme, n'excédant pas - 70,000\$. |

Adoptée

2013-212

RÉSOLUTION CONCERNANT LE PROJET DE LA CHARTE DES VALEURS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le Parti québécois a publié l'idée d'une charte des valeurs du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Charte des valeurs comprend des dispositions visant à interdire aux employés de la fonction publique du Québec de porter des symboles religieux identifiables au travail;

CONSIDÉRANT QUE malgré le fait que les détails de la Charte n'ont pas encore été rendus publics;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Sur la motion du Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, il est RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE nous croyons au droit fondamental de la liberté de religion;
- QUE nous croyons que dans une démocratie libérale, il y a une place réelle pour la séparation de l'Église et de l'État. L'État n'a aucun rôle à imposer des croyances religieuses à ses citoyens. La séparation de l'Église et de l'État ne doit cependant pas être confondue avec la persécution de la religion par l'État. C'est le droit fondamental de tout citoyen d'être libre de penser comme il le veut et de pratiquer sa religion sans intervention de l'État, aussi longtemps que la pratique de sa religion n'interfère pas avec les droits fondamentaux d'autres citoyens de jouir librement de leurs propres droits civils;
- QUE nous croyons que le port d'un kippa, du turban sikh ou du hijab n'est pas un obstacle à l'exercice des fonctions des employés de l'État. Ces symboles ne portent pas préjudice aux personnes avec lesquelles le porteur d'un symbole religieux interagit;
- QUE nous rejetons l'idée que les gens qui croient en une divinité sont en quelque sorte des citoyens diminués. Nous rejetons l'idée que le port d'un symbole religieux identifiable, qui ne gêne pas physiquement une personne d'exercer ses fonctions, est un motif de discrimination;
- QUE la force d'une société n'est pas démontrée par sa capacité à subjuguier ses minorités mais plutôt par sa capacité à les protéger.

Adoptée

2013-213

RÉSOLUTION POUR ANNULER LA RESOLUTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 804 - ITEM 6.1 ET DE REPORTER L'ADOPTION À UNE ASSEMBLÉE ULTERIEURE

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'annuler la résolution concernant l'adoption du Règlement no. 804 concernant l'opération cadastrale au point 6.1 de l'ordre du jour et de reporter son adoption à une assemblée ultérieure.

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

SUSPENSION

À 21h35, Monsieur le Maire suspend la présente séance.

À 21h40 lors de la reprise de la séance suspendue, tous les membres du Conseil présents au début de cette séance formaient toujours quorum.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2013-214

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

(s) William Steinberg
Dr. William Steinberg, Mayor

(s) Nathalie Lauzière
M^e Nathalie Lauzière, Town Clerk